

UNION DES VILLES ET
COMMUNES DE WALLONIE
a.s.b.l.



FEDERATION DES CPAS

CARREFOURS DU PRINTEMPS 2006

LE SECRET PROFESSIONNEL

Marche-en-Famenne, le 23 mai 2006

Aywaille, le 30 mai 2006

Ath, le 6 juin 2006

Wépion, le 8 juin 2006

De 8h30 à 17h15



P R E S E N T A T I O N

Le respect de la dignité humaine est le premier objectif assigné aux CPAS qui exige corolairement des règles propres de fonctionnement: secret professionnel, huis clos, règles déontologiques,...

Le secret professionnel, sanctionné tant par le code pénal que la loi organique des CPAS, est probablement la règle la plus importante. Mais comment la concilier avec la publicité de l'administration? Quand ce secret peut-il (doit-il) être levé? Si le bénéficiaire interpelle la presse, délie-t-il par ce fait le confident de ses obligations?

Quelles sont les difficultés et les limites de cette règle dans le travail social? Doit-on répondre aux questions posées par les services de police? Par un magistrat? Quelle corrélation entre le huis clos et le secret professionnel? Peut-on, dans l'intérêt du bénéficiaire, partager les éléments d'informations recueillis? Selon quelles modalités?

Les limites et les contours de cette règle sont mal définis et les questions qu'elle pose sont fréquemment délicates.

A l'occasion de ces Carrefours du printemps 2006, la Fédération des CPAS vous invite donc:

- d'une part, à venir entendre les rappels qui s'imposent: les fondements du secret, les bases juridiques et les questions pratiques des acteurs de terrain;
- d'autre part, à venir en débattre dans les différents ateliers de l'après-midi.

C'est une question essentielle pour tous ceux et celles qui œuvrent dans les CPAS: les mandataires, les secrétaires, les receveurs, les travailleurs sociaux, le personnel administratif.



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- Mardi 23 mai 2006 Maison de la Culture de Marche-en-Famenne
Chaussée de l'Ourthe, 74
6900 Marche-en-Famenne
- Mardi 30 mai 2006 Centre récréatif de Remouchamps
Avenue de la Porallée
4920 Remouchamps
- Mardi 6 juin 2006 Maison culturelle d'Ath - Château Burbant
Rue du Gouvernement
7800 Ath
- Jeudi 8 juin 2006 Centre Culturel Marcel Hichter - La Marlagne
Chemin des Marronniers, 26
5100 Wépion

Documents:

Une farde sera remise sur place aux participants.

Modalités d'inscription:

L'inscription se fait au moyen du formulaire ci-joint, à nous renvoyer au plus tard 3 jours ouvrables avant le Carrefour en fonction des places disponibles.

Les frais d'inscription s'élèvent à 39 € par personne. Ce prix comprend la documentation ainsi que le repas et les pauses-café. Le verre de l'amitié étant offert.

Ce montant est à verser au compte n° 091-0115846-57 de l'Union des Villes et Communes de Wallonie avec la mention: "Luxembourg - 613/263101"

"Liège - 613/263102"

"Hainaut - 613/263103"

"Namur - 613/263104"

Renseignements complémentaires éventuels:

Madame Carol Balfroid - tél.: 081.24.06.51



P R O G R A M M E

- 8h30: **Accueil des participants;**
Remise des fardes de documentation
- 9h15: **Présentation de la journée**
par Monsieur Christophe Ernotte, Directeur général de la
Fédération des CPAS
- 9h30: **Principes généraux - Fondement**
Intervention de professeurs d'école sociale afin de préciser le
fondement du secret, son intérêt dans une relation de confiance,
dans un espace de travail empreint de la nécessaire
confidentialité
- 10h15: **Principes juridiques**
Intervention de magistrats d'instruction et/ou du Tribunal/Cour
du travail afin de présenter les fondements juridiques généraux:
le code pénal, le code d'instruction criminelle, les exceptions
(témoignages en justice ou devant une commission, assistance à
personne en danger, état de nécessité...), les perquisitions et
saisies de dossiers sociaux, le dépôt de pièces, les enquêtes de
police, la procédure judiciaire, les échanges d'information avec
l'auditorat...
- 10h45: **Pause-café**
- 11h15: **La réalité en CPAS**
Intervention de représentants de CPAS afin de préciser les
modalités pratiques du respect du secret: les modes de
fonctionnement, les carnets de liaison, les relations entre
services/mandataires/agents/ citoyens, ...
Les bonnes pratiques et les difficultés qui se posent.
- 11h45: **Echange entre la salle et les intervenants**
- 12h30: **Repas**

14h00: Travaux en ateliers thématiques

Atelier 1: Secret professionnel et membres du personnel

Analyse des difficultés qui se posent. Quelle limite au respect de la vie privée? L'enquête sociale, les visites domiciliaires, le contrôle, le rapport social: leurs modalités, limites? Le rôle du secrétaire, du receveur, des travailleurs sociaux, des aides familiales, du personnel administratif: qui est responsable de quoi? Les sanctions possibles? Bonnes pratiques

Atelier 2: Le secret partagé ou violé?

Quelles sont les limites du partage? A quelle condition, peut-on partager un secret? Quel partage entre quel service: service social général et service de médiation de dettes, ou service d'aides aux familles? Quid de l'envoi d'attestations pour réductions diverses? Quid des échanges d'information entre CPAS, avec d'autres services sociaux privés (p.e. droits des jeunes) ou publics (p.e. SAJ), avec la police, les hôpitaux? Comment respecter le secret lors d'enquête ou de contact avec les débiteurs d'aliments potentiels? Quid de la protection de la vie privée et de l'échange de données médicales (maison de repos, SAF)? Quid du secret lors de contact en ISP avec des entreprises privées, des agences d'intérim?

Atelier 3: Secret et mandataires

Quid du huis clos? Comment concilier respect de la vie privée et secret dans le cadre de la publicité de l'administration, du besoin de transparence? Quid du droit de consultation des conseillers et de prendre connaissance ou copie de toute pièce? La portée des obligations et ses sanctions. Les modes de mise en œuvre du secret des lettres et de la correspondance? Difficultés? Bonnes pratiques?

Atelier 4: Le secret et les nouvelles technologies

Quel est impact de la connexion à la BCSS? Ses dangers? Ses limites? Qui a accès? Les mandataires, les secrétaires, les receveurs, travailleurs sociaux, personnel administratif? Pour quelle information? Quelles mesures de sécurité? Quid des bases de données informatiques? Du traitement informatique de statistiques?

16h15: En séance plénière:
Synthèse des ateliers

17h00: **Clôture et verre de l'amitié**

